



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 mars 2022

DATE DE CONVOCATION
11 mars 2022

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200000925-20220317-22_03_17_05-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse.

17/03/2022/05

**NOMBRE DES
MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 33**

Objet : Compte de Gestion 2021 - Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Avis de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :

☒ FAVORABLE

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 
ID : 021-200000925-20220317-22_03_17_05-DE

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

- Investissement	13 869,86 €
- Fonctionnement	17 531,70 €
- Résultat global de clôture exercice 2021	31 401,56 €

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celle relative à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 mars 2022

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER